



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 20 AVRIL 2010, À 19 HEURES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Guy Boulé, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Alain Paradis, maire de Sainte-Madeleine
Madame Marie-Ginette Lafrance, conseillère substitut de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil
Madame Jocelyne G. Deswarte, conseillère substitut de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Étaient absents :

Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller 2^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2010
4. Règlement d'emprunt numéro 13-03 : refinancement d'un montant de 4 744 000 \$
5. Soumission pour la réfection d'une partie de la toiture de la centrale de traitement
6. Appui à la Coalition du Corridor de l'oléoduc Montréal-Portland - demande d'intervention du bureau des audiences publiques en environnement
7. Motion de félicitations - Départ à la retraite de Robert Authier, opérateur
8. Nomination du second vice-président
9. Date de la prochaine séance du conseil
10. Divers
11. Interventions de l'assistance
12. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le président, ayant constaté à 19 h 03 que le quorum était atteint, ouvre la séance et le secrétaire-trésorier.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-04-024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Paradis
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Boulé

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

10.1 Budget 2011
10.2 Dossier ozonation

au point 10.

ADOPTÉE

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

10-04-025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Boulé
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Yves Labadie, Madame Danielle Meunier et Monsieur Claude Lebeuf entrent en salle à 19 h 05.

POINT 4. RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

10-04-026

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 13-03 tel que modifié par les règlements 16-04 et 17-04, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 mai 2010, au montant de 4 744 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,12000	252 000 \$	1,50000	2011	4,00380 %
		260 000 \$	2,25000	2012	
		268 000 \$	2,85000	2013	
		277 000 \$	3,30000	2014	
		3 687 000 \$	3,65000	2015	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,01700	252 000 \$	1,40000	2011	4,02442 %
		260 000 \$	2,20000	2012	
		268 000 \$	2,85000	2013	
		277 000 \$	3,25000	2014	
		3 687 000 \$	3,65000	2015	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,21100	252 000 \$	1,40000	2011	4,07071 %
		260 000 \$	2,20000	2012	
		268 000 \$	2,90000	2013	
		277 000 \$	3,35000	2014	
		3 687 000 \$	3,75000	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte
APPUYÉ PAR Madame Marie-Ginette Lafrance

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 744 000 \$ de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce (s) dernier (s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE messieurs Jacques Durand, président et Jacques Drouin, secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

Monsieur Richard Ruest entre en salle à 19 h 10

Concordance

10-04-027

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 13-03 tel que modifié par les règlements 16-04 et 17-04, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 744 000 \$;

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Paradis
APPUYÉ PAR Madame Marie-Ginette Lafrance

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 4 744 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 4 mai 2010 ;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :
(Banque Nationale du Canada);

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 4 mai et le 4 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le président et le secrétaire-trésorier;

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

Résolution de prolongation

10-04-028

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu aura le **3 mai 2010**, un montant de 4 744 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 5 800 000 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement) d'emprunt numéro 13-03 tel que modifié par les règlements numéro 16-04 et 17-04 :

ATTENDU QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 4 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu emprunte 4 744 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné plus haut.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 5. SOUSSION POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT

10-04-029

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réfection d'une partie de la toiture de la centrale de traitement, soit la section construite en 1972;

ATTENDU QU'au cours des dernières années, il y a eu infiltration d'eau par cette partie de la toiture;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de quatre (4) entreprises de la région;

ATTENDU QUE les quatre (4) entreprises ont déposé une soumission conforme au document d'appel d'offres, lesquelles soumissions ont été ouvertes le 8 avril 2010 à 11 h dont les résultats sont les suivants :

Construction Stéphane Truchon inc. :	55 195,88 \$
Couvertures montréalaises :	55 308,75 \$
Toitures Omer Brault inc. :	50 568,00 \$
Toitures Roger Lapointe inc. :	54 067,13 \$

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au budget d'exploitation 2010 et un montant de 30 000 \$ a été prévu à cette fin;

ATTENDU QU'un montant de 25 000 \$ a été prévu au budget 2010 pour l'aménagement des bureaux administratifs, lesquels ont finalement été aménagés en 2009 et payés à même le budget 2009;

ATTENDU QUE ce montant de 25 000 \$ est disponible pour combler la différence de coûts;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Boulé

ET RÉSOLU

QUE le contrat numéro 2010-01 pour la réfection d'une partie de la toiture de la centrale de traitement soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit Toitures Omer Brault inc. au montant de 50 568,00 \$ taxes incluses;

QUE le président et le secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

ADOPTÉE

POINT 6. DEMANDE D'APPUI À LA COALITION POUR LE CORRIDOR DE L'OLÉODUC MONTRÉAL-PORTLAND - DEMANDE D'INTERVENTION DU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT

10-04-030

CONSIDÉRANT QUE l'oléoduc Montréal-Portland passe sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Mathias-sur-Richelieu, deux municipalités membres de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT l'âge de l'oléoduc et les informations obtenues à savoir que des modifications pourraient être apportées à l'oléoduc notamment quant au flux, aux débits et à la pression dans la conduite;

CONSIDÉRANT QUE la conduite traverse la rivière Richelieu tout juste en amont de la prise d'eau de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu qui alimente en eau potable plus de 75 000 personnes dans neuf (9) municipalités de la région, soit les municipalités membres de la Régie ainsi que la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

CONSIDÉRANT le danger potentiel du passage sur le territoire des municipalités de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Mathias-sur-Richelieu (situées en amont de la prise d'eau de la Régie) d'une matière aussi toxique que le pétrole brut des sables bitumineux pour notre environnement, nos terres et nos nappes phréatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement actuel satisfait le Québec et que notre société devrait s'aligner vers une diminution de l'usage du pétrole;

CONSIDÉRANT QUE les impacts du bris ou de la défaillance d'un aussi vieil oléoduc ne sont pas connus par l'expérience ni par la science;

CONSIDÉRANT QUE le pétrole est une matière hautement polluante pour les eaux s'il y avait accident de déversement, la haute toxicité du pétrole pouvant contaminer les eaux pour des générations à venir;

CONSIDÉRANT QUE notre responsabilité quant aux impacts environnementaux s'est largement accrue depuis 50 ans;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, par le biais de ses huit (8) municipalités membres soit Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Madeleine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathias-sur-Richelieu, appuie la Coalition du Corridor de l'oléoduc Montréal-Portland afin de requérir du Bureau des audiences publiques en environnement qu'il tienne des audiences publiques dans chacun des municipalités ou comtés de la Coalition afin d'évaluer les risques afférents au projet selon ce qui est prévu aux articles 22 et 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

DE souscrire à la résolution votée par la Coalition du Corridor de l'oléoduc Montréal-Portland.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Coalition du Corridor de l'oléoduc Montréal-Portland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. MOTION DE FÉLICITATIONS - DÉPART À LA RETRAITE DE ROBERT AUTHIER, OPÉRATEUR

10-04-031

ATTENDU QUE Monsieur Robert Authier, opérateur, prendra sa retraite le 30 avril prochain, et ce, après 38 années de service à l'emploi de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Paradis
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU DE féliciter monsieur Robert Authier pour sa contribution au sein de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 8. NOMINATION DU SECOND VICE-PRÉSIDENT

10-04-032

ATTENDU QUE Monsieur Alain Paradis a été nommé second vice-président le 19 janvier 2010, et ce, pour un an;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Paradis, conseiller de la municipalité de Sainte-Madeleine à démissionné de ses fonctions;

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer un second vice-président;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Madame Marie-Ginette Lafrance

ET RÉSOLU QUE Monsieur Alain Paradis soit nommé second vice-président.

ADOPTÉE

POINT 9. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La direction générale avise les membres du Conseil que la prochaine séance ordinaire est le 11 mai 2010 à 19 h. Une autre séance est également insérée au calendrier le mardi 15 juin 2010 à 19 h 00.

POINT 10. DIVERS

10.1 Budget 2011

10-04-033

ATTENDU QUE chaque municipalité débute sa planification budgétaire 2011 vers les mois de septembre ou octobre 2011;

ATTENDU QUE la planification budgétaire des municipalités nécessite l'information budgétaire des régies dont elles sont membres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Boulé
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Paradis

ET RÉSOLU

QUE le budget 2011 de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu sera présenté en première version à la séance régulière de septembre 2011;

QUE la planification triennal des activités d'investissement sera également présentée lors de cette séance avec une projection des impacts sur les budgets 2012 et 2013.

ADOPTÉE

10.2 Dossier ozonation

Le directeur général résume l'état d'avancement du dossier depuis la rencontre du 9 mars 2010.

Après discussion, il est convenu que les éléments suivants seront traités à la séance du 11 mai 2010 :

- les coûts réels du remplacement des équipements d'ozonation,
- les propositions pour un mandat d'expertise d'une firme d'ingénierie indépendante,
- l'état de la situation des autres municipalités utilisant les mêmes équipements d'ozonation.

De plus, une réponse à la proposition du 12 avril 2010 de la partie adverse sera préparée par l'avocat au dossier et présentée pour approbation au comité exécutif.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

POINT 11. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, s'enquiert des développements dans le dossier du système d'ozonation.

POINT 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

10-04-034

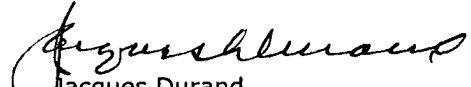
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est huit heures.

ADOPTÉE

Jacques Drouin, Ing.
secrétaire-trésorier


Jacques Durand
président